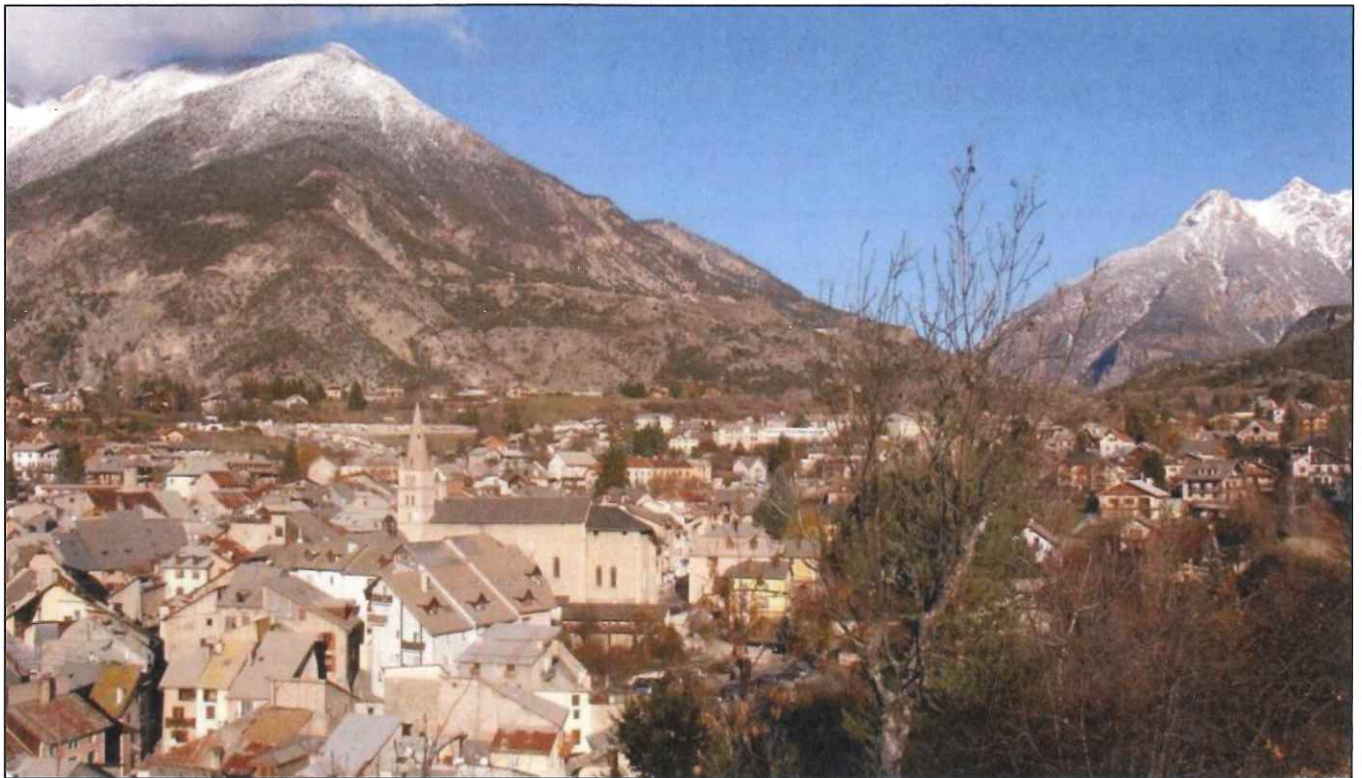


DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE GUILLESTRE (05600)

**ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME**



5. ANNEXES – 5.1.2. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

PLU arrêté le 1er avril 2019

Le Maire



Le Maire
B. LETERRIER
22/01/20

PLU approuvé le

Le Maire



Le Maire
B. LETERRIER

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité – Avenue de la Clapière
1 Résidence La Croisée des Chemins – 05200 EMBRUN
Tel : 04.92.46.51.80. / Mail : contact@alpicite.fr



Sophie LOISEAU avocate

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille sept, le quatre octobre, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Armand JALLUT, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28.09. 2007.

Nombre de conseillers : en exercice 16 - présents 12 - votants 12

Présents : Tous les membres à l'exception de : Fabienne ALLIEY - Alain CHAROY - Alain CHASTAN - Georges IMBERT.

Secrétaire de séance : Emile FEUILLASSIER

**OBJET : SCHEMA DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT: ZONAGE DE
L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'élaboration du schéma directeur d'assainissement a été confiée à la communauté de communes du guillestrois.

En application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, une carte de zonage d'assainissement a été établie pour définir les zones d'assainissement collectif et non collectif.

Celle-ci doit être annexée au Plan d'Occupation des Sols.

Ainsi, la zone agglomérée de GUILLESTRE, le secteur de Gaboyer, la route des campings, la zone d'activités du Villard sont classés en zone d'assainissement collectif ainsi que le hameau de la Maison du Roy.

Les secteurs les plus excentrés comme le Plan de Phazy, le Simoust, Montgauvie, Moreisse, Peyre Haute et basse, Bramousse ... sont classés en zone d'assainissement non-collectif. Des études de sol ont permis sur certains secteurs de vérifier l'aptitude des sols à recevoir un assainissement non collectif.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le zonage défini conformément au plan annexé à la présente décision.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le zonage d'assainissement proposé conformément au plan annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
reçu en Préfecture,
notifié ou affiché,
Le Maire,

Pour copie conforme,
A GUILLESTRE, le 8 octobre 2007
Le Maire,
A. JALLUT



REÇU LE

11 OCT. 2007

SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

REÇU LE

16 AOUT 2006

SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

COMMUNE DE GUILLESTRE
Communauté de Communes du Guillevestre

**ZONAGE
DE L'ASSAINISSEMENT**

Schéma Directeur d'Assainissement

- LÉGENDE**
- Zones d'assainissement collectif existantes
 - Zones d'assainissement non collectif
 - Zones d'assainissement non collectif à créer
 - Zones d'assainissement collectif à créer
 - Zones d'assainissement individuel par lotissement
 - Unités communales

Échelle : 0 m 100 m

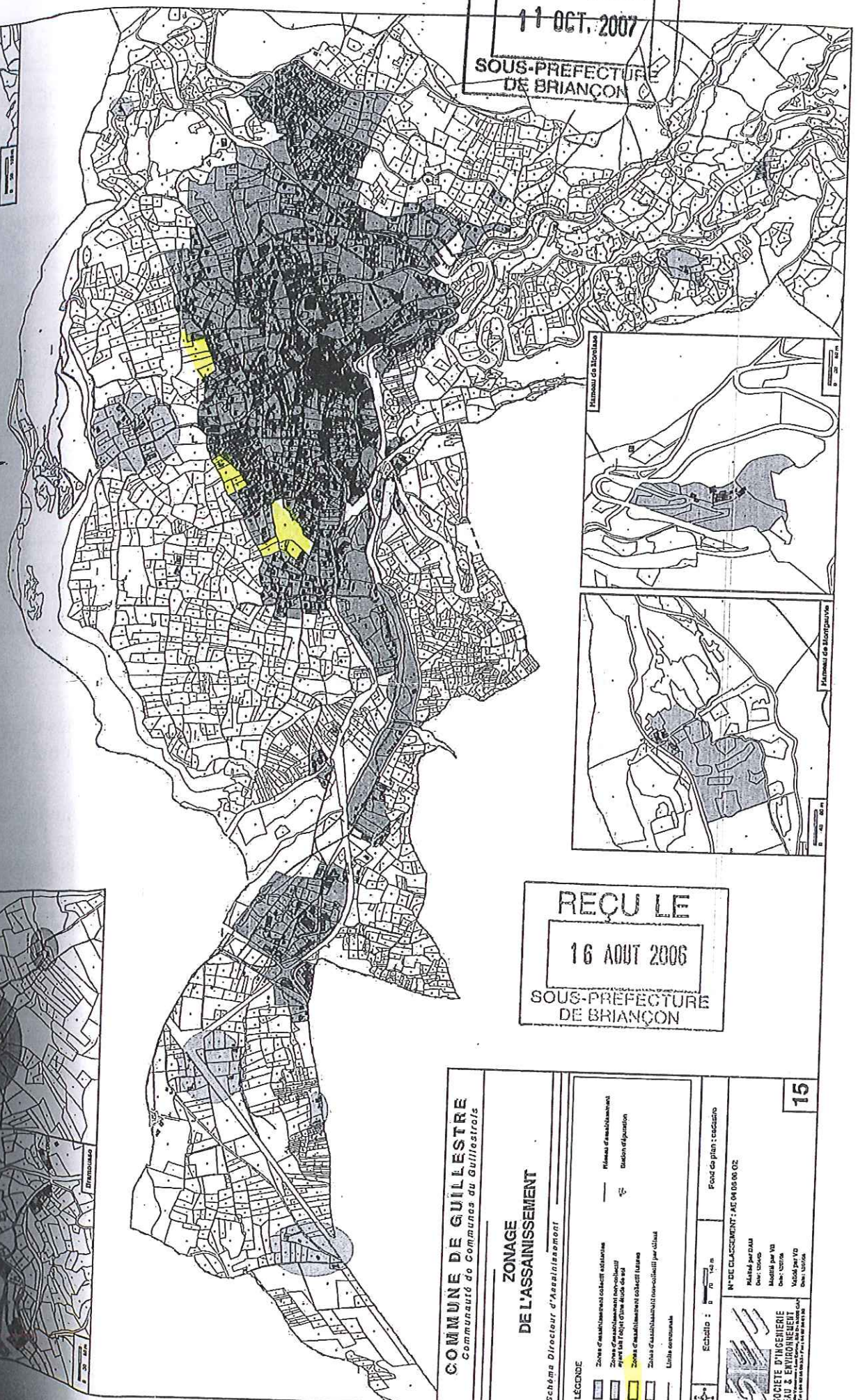
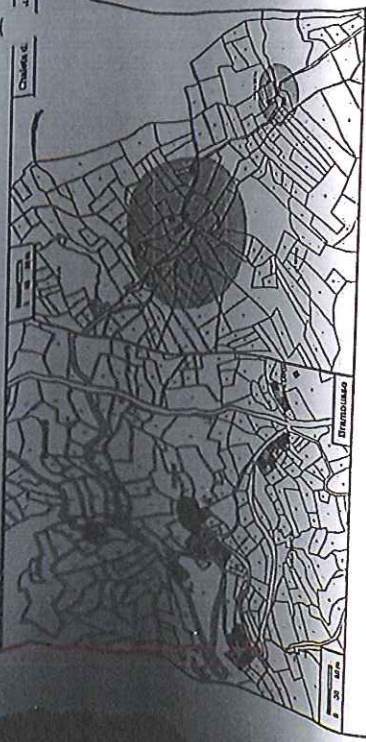
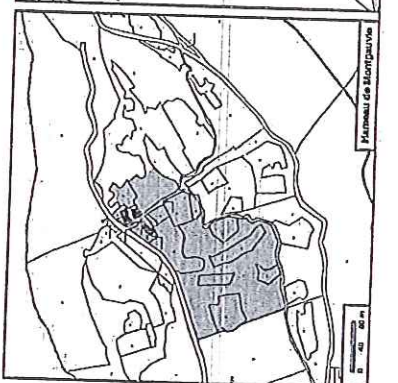
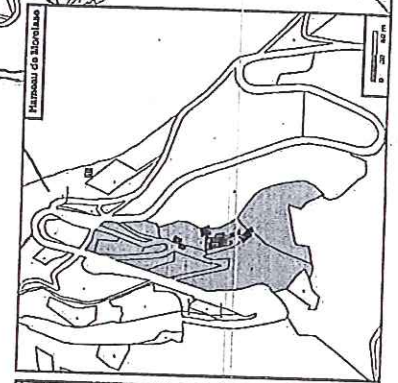
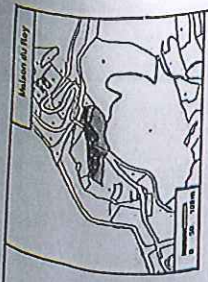
Poids de plan : caennais

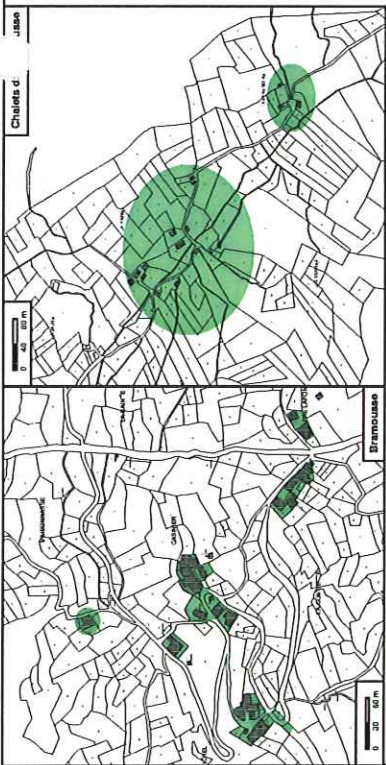
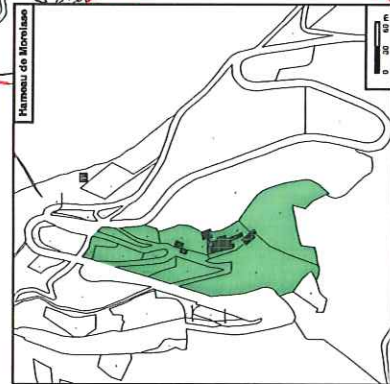
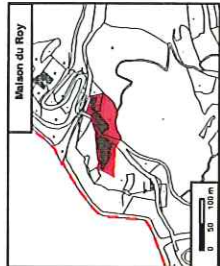
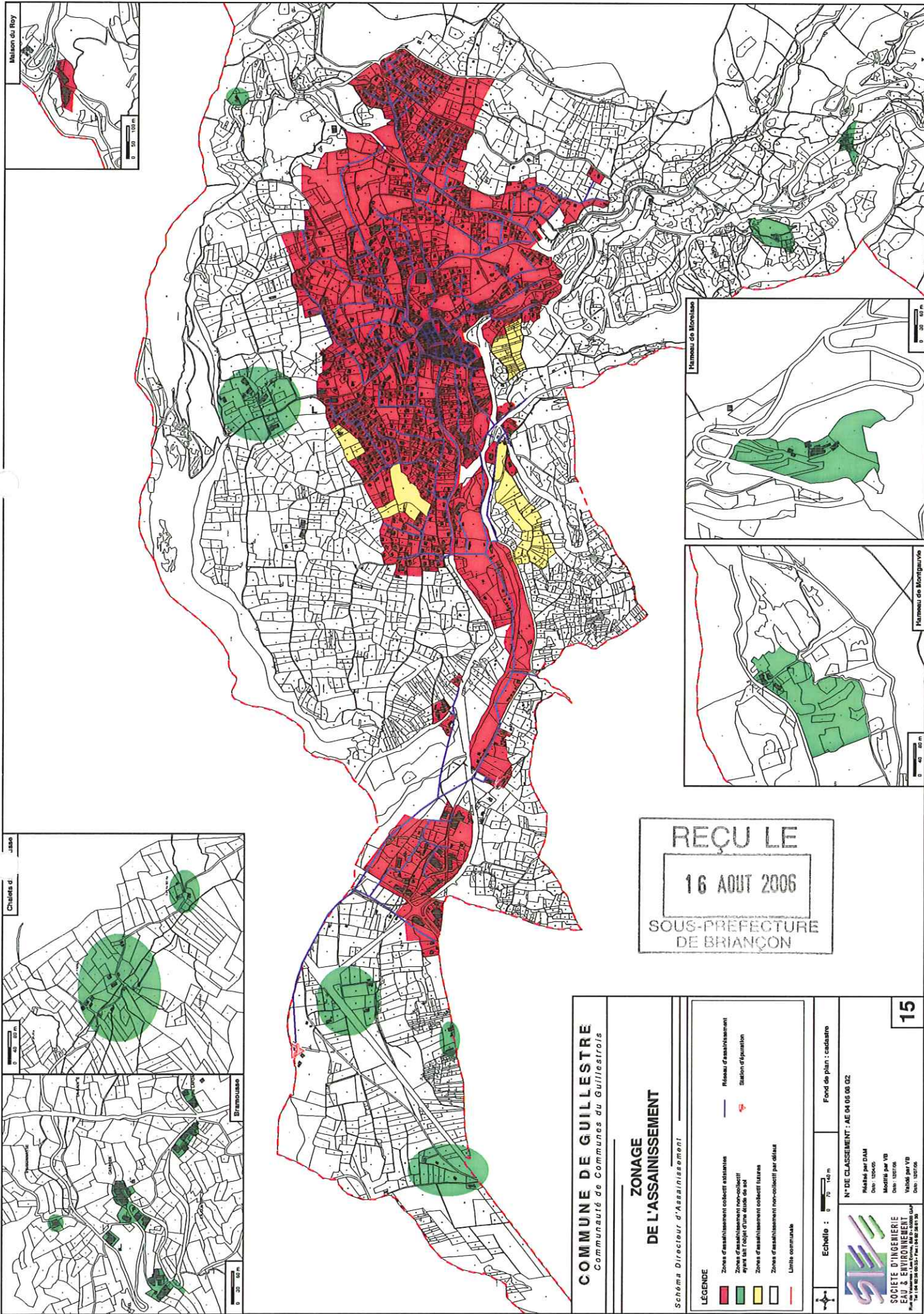
N° DE CLASSEMENT : AE 04 05 06 02

Mandat par DAA
Date : 2006
Mandat par VS
Date : 2006
Mandat par V2
Date : 2006

**SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE
EAU & ENVIRONNEMENT**

15





REÇU LE
16 AOUT 2006
SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

<p>COMMUNE DE GUILLESTRE <i>Communauté de Communes du Guillestrois</i></p> <p>ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT</p> <p><i>Schéma Directeur d'Assainissement</i></p>		<p>Fond de plan : cadastral</p>	
<p>LÉGENDE</p> <ul style="list-style-type: none"> Zones d'assainissement collectif existantes Zones d'assainissement non-collectif ayant fait l'objet d'une étude de sol Zones d'assainissement collectif futur Zones d'assainissement non-collectif per ditieux Limite communale 		<p>Echelle : 0 70 140 m</p>	
<p>SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE E.C. & I. (S.A.) Rue du Val de l'Arche 13000 GAILLAC Tél : 04 75 28 65 57 Fax : 04 75 28 65 50</p>		<p>N° DE CLASSEMENT : AE 04 06 06 02</p> <p>Maitre par DAM Date : 10/05/05</p> <p>Maitre par VB Date : 10/07/06</p> <p>Validé par VB Date : 10/07/06</p>	
<p>15</p>		<p>15</p>	